



Décision N°18/2009
DGS/BC

Objet : Révision des tarifs communaux à compter du 16 février 2009

Le Maire de la commune d'Onet-le-Château,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délégation de pouvoirs consentie au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 2 Avril 2008

Considérant qu'il convient de procéder à la révision de plusieurs tarifs communaux ;

DECIDE

Article 1er. – La tarification des services publics communaux est fixée ainsi qu'il suit à compter du 16 février 2009 :

GYMNASES (dont Espace Sport et Jeunesse)	
Ecoles maternelles et primaires d'Onet le Château	Gratuit
Tout public scolaire agglomération	8.25 €de l'heure
Clubs et associations	Selon convention avec les clubs et associations
Tout public scolaire hors agglomération	11.6 €de l'heure
Collèges et lycées	Selon convention avec le Conseil Régional et le Conseil Général

Château d'Onet Village		
La mise à disposition aux associations communales sera gratuite		
	Résident de la commune	Résident hors Commune
➤ Entreprises – 1 salle		
✓ Du lundi au jeudi	220 €/J	220 €/J
✓ Du vendredi au dimanche	360 €/J	360 €/J
➤ Entreprises – 2 salles		
✓ Du lundi au jeudi	270€/J	270€/J
✓ Du vendredi au dimanche	530€/J	530€/J
➤ Particuliers - 1 salle		
✓ Du lundi au jeudi	90€/J	170€/J
✓ Du vendredi au dimanche	190€/J	360€/J
➤ Particuliers - 2 salles		
✓ Du lundi au jeudi	130€/J	260€/J
✓ Du vendredi au dimanche	280 €/J	530€/J
Caution	530€/J	530€/J

Maison de Capelle		
La mise à disposition aux associations communales sera gratuite		
➤ Entreprises		
✓ Du lundi au jeudi	220 €/J	
✓ Du vendredi au dimanche	360 €/J	
➤ Particuliers		
✓ Du lundi au jeudi	90 €/J	220 €/J
✓ Du vendredi au dimanche	190 €/J	430 €/J
Caution	530€/J	530 €/J

Petite salle du gymnase des Albatros		
La mise à disposition aux associations communales sera gratuite		
➤ Entreprises		
✓ Du lundi au jeudi	220 €/J	220 €/J
✓ Du vendredi au dimanche	360€/J	360 €/J
➤ Particuliers		
✓ Du lundi au jeudi	90 €/J	220 €/J
✓ Du vendredi au dimanche	190 €/J	430 €/J
Caution	530 €/J	530 €/J

Salle des fêtes des Quatre Saisons	
La mise à disposition aux associations communales sera gratuite	
➤ Côté gradins	750 €J
➤ Côté Capucines	590 €J
➤ Journée complémentaire	320 €J
➤ Prestations techniques	320 €J
Quines (y compris matériel)	190 €J
Arbres de Noël	
➤ Comité d'entreprises Onet	430 €J
➤ Administration	280 €J
➤ Entreprises extérieures	640 €J
Salons	
➤ Associations	530 €J
➤ Entreprises d'Onet le Château	900 €J
➤ Entreprises extérieures	1700 €J
Caution	530 €J
Meetings électoraux dans le cadre de l'ouverture officielle des campagnes électorales	Gratuit

Maison Pour Tous	
La mise à disposition aux associations communales sera gratuite	
Salle A3	La journée : 190 € 150 € La demi-journée : 90 € 80 €
Salle C5	La journée : 110 € La demi-journée : 60 €

RESTAURANT SCOLAIRE	
Enfants :	1,70 €
Adultes déjeunant dans les restaurants scolaires :	3,95 €
Collège du Sacré Cœur :	3,95 €

CLAE	
Jours scolaires	
Matin et midi	1 € Gratuit le midi pour ceux qui mangent à la cantine
16 h 30 à 18 h 00	Gratuit
18 h 00 à 19 h 15	1 €
Mercredis et Vacances scolaires	
Enfants Castonétois Enfants non Castonétois fréquentant les écoles publiques d'Onet le Château Journée Demi-journée	7 €50 la journée 3 €75 la demi journée
Enfants extérieurs à la commune et ne fréquentant pas les écoles publiques d'Onet le Château Journée Demi-journée	15 € la journée 7.5 € la demi journée
Repas cantine	3 €10

MULTI-ACCUEIL « LES BOUTS DE CHOUX »		
ACCUEIL REGULIER (+ de 20 heures par semaine)		
Nombre d'enfants	Tarif horaire	
	Castonétois	Non Castonétois
1	Revenus mensuel brut X 0.06 %	Revenus mensuel brut X 0.06 % + 0.50 cts/h
2	Revenus mensuel brut X 0.05 %	Revenus mensuel brut X 0.05 % + 0.50 cts/h
3	Revenus mensuel brut X 0.04 %	Revenus mensuel brut X 0.04 % + 0.50 cts/h
4 et plus	Revenus mensuel brut X 0.03 %	Revenus mensuel brut X 0.03 % + 0.50 cts/h
<p><u>7 types de contrats sont proposés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 85 H par mois soit 20 H par semaine ✓ 105 H par mois soit 25 H par semaine ✓ 130 H par mois soit 30 H par semaine ✓ 150 H par mois soit 35 H par semaine ✓ 170 H par mois soit 40 H par semaine ✓ 190 H par mois soit 45 H par semaine ✓ 210 H par mois soit 50 H par semaine 		

ACCUEIL OCCASIONNEL (entre 1 h et 20 h par semaine)

Nombre d'enfants	Tarif horaire	
	Castonétois	Non Castonétois
1	Revenus mensuel brut X 0.06 %	Revenus mensuel brut X 0.06 % + 0.50 cts/h
2	Revenus mensuel brut X 0.05 %	Revenus mensuel brut X 0.05 % + 0.50 cts/h
3 et plus	Revenus mensuel brut X 0.04 %	Revenus mensuel brut X 0.04 % + 0.50 cts/h
4 et plus	Revenus mensuel brut X 0.03 %	Revenus mensuel brut X 0.03 % + 0.50 cts/h

Calcul du tarif horaire de garde (accueil régulier et occasionnel) :

Le calcul prend en compte les revenus des deux parents et le nombre d'enfants de la famille.

Le revenu annuel des deux parents comprend les salaires, les revenus des capitaux mobiliers et immobiliers s'il y a lieu, les revenus commerciaux, agricoles, ... Il est divisé par 12 pour obtenir un revenu mensuel.

La Caisse d'Allocation Familiales fixe un plancher ou un plafond mensuels suivant le revenu des familles révisable chaque année.

La facturation a lieu chaque fin de mois. Le paiement est à effectuer auprès du Trésor Public.

Pour les familles fréquentant la Halte - Garderie et dont le contrat n'est pas échu au 1^{er} janvier 2008, la surtarification ne sera appliquée qu'au terme de leur contrat engagé avec la CAF.

MEDIATHEQUE

Les tarifs s'appliqueront au 1^{er} janvier au fur et à mesure des renouvellements d'inscriptions

3 livres pour 4 semaines

	Adultes	-de 18 ans, chômeurs, Rmistes, étudiants	- de 16 ans
Non castonétois	12 €	8 €	gratuit
Castonétois	gratuit		

3 livres pour 4 semaines et 1 document image et son pour 2 semaines

	Adultes	-de 18 ans, chômeurs, Rmistes, étudiants	- de 16 ans
Non castonétois	27 €	16 €	gratuit
Castonétois	gratuit		

Livre « Mémoire d'Onet » : 5 €

CONCESSIONS DE CIMETIERE

Concessions trentenaires	450 €
Case de columbarium	700 €

LOCATION DE MATERIELS

➤ Barrières (à l'unité)	2.10 €
➤ Tables (à l'unité)	2.10 €
➤ Bancs (à l'unité)	1.10 €
➤ Podium	300.00 €
➤ Chaises	
✓ 1 à 100 (le lot)	40.00 €
✓ 101 à 200 (le lot)	80.00 €
✓ plus de 200 (le lot)	100.00 €

MARCHES

Droits de place forains par marché : jours ordinaires par ml et par jour	0.50€
Abonnement EDF à l'année	42€
Branchement EDF / JOUR	1 €
Marchands ambulants : par véhicule et par jour	
Jusqu'à 3 ml	6€
Au-delà de 3 ml	10€
Marché aux fleurs : pour 40 m² et par jour	30€

PETITS CIRQUES 1er JOUR

Jusqu'à 100 places	40€
De 101 à 300 places	90€
A partir du 2ème jour et par jour	+50%

FETES	
Manèges : par manège et pour la durée de la fête	10 €
Loteries/ Stands de tir et autres jeux : par stand et pour la durée de la fête	10 €
Appareils et distributeurs automatiques : par appareil et pour la durée de la fête	10 €

DROITS DE VOIRIE	
Terrasses non couvertes par m ² et par an	15€
Terrasses fermées par m ² et par an	45€
Occupation du domaine public à des fins privées par an et par m ²	10 €
Dépôt de matériaux sur trottoir tarif forfaitaire à la journée/m ²	0.50€
Echafaudages Tarif forfaitaire à la journée: Moins de 20 m ² d'occupation	2.50€
A partir de 20 m ² d'occupation	5€
Etalages, présentoirs et chevalets par an et par unité	20€

TAXIS	
Par an	100€

STATIONNEMENT RESERVE (Banque, ...)	
Par an	200€

DISTRIBUTEUR D'ESSENCE	
Par an	50€

MAIN D'ŒUVRE POUR TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DES EQUIPEMENTS PUBLICS SUITE A DOMMAGES	
Par heure (horaires de service)	30€
Par heure (hors horaires de service)	60€

COUT DE FACTURATION DE DIVERS MATERIELS

	Véhicules	C.V.	Immatriculation	Tarif à la journée	Tarif horaire
1	Peugeot PARTNER	7	4108 NR 12	31.00	4.20
2	Peugeot 205 GR	7	7 250 MM 12	31.00	4.20
3	Peugeot 206 XT	5	2 480 NL 12	31.00	4.20
4	Peugeot 406	9	3 890 NJ 12	31.00	4.20
5	Renault Clio	5	7 102 NE 12	31.00	4.20
6	Renault Clio	6	157 MP 12	31.00	4.20
7	Renault Clio	5	9 579 MQ 12	31.00	4.20
8	Renault Clio D	6	5 115 MR 12	31.00	4.20
9	Renault Clio	5	2 150 MW 12	31.00	4.20
10	Renault Clio grise	5	9827 NV 12	31.00	4.20
11	Renault Express	6	5 273 MC 12	31.00	4.20
12	Renault Express	5	1 243 MV 12	31.00	4.20
13	Renault Express	5	1 242 MV 12	31.00	4.20
14	Renault Express	5	1 241 MV 12	31.00	4.20
15	Renault Express	6	4 746 MR 12	31.00	4.20
16	Renault Express	5	4 749 MR 12	31.00	4.20
17	Citroën Berlingo Gaz	6	6 856 PG 12	31.00	4.20
18	Citroën Berlingo Gaz	6	5 188 PJ 12	31.00	4.20
19	Citroën C3 Gaz	6	5 352 PG 12	31.00	4.20
20	Renault Super 5	4	6 275 MK 12	31.00	4.20
21	Renault 4 plateau	6	8 466 LX 12	31.00	4.20
22	Renault Master D	8	3 157 NA 12	62.00	8.40
23	Renault Trafic D	8	3 635 MB 12	62.00	8.40
24	Renault Trafic D	8	740 MJ 12	62.00	8.40
25	Renault Trafic Ess	8	2 761 MN 12	62.00	8.40
26	Renault Trafic Ess	8	9 483 MK 12	62.00	8.40
27	Renault Trafic Ess	12	7 213 MY 12	62.00	8.40
28	Renault Master ess	10	1 039 MV 12	62.00	8.40
29	Renault B 70	8	8 171 MC 12	72.00	9.50
30	Renault B 80	8	6 195 MP 12	72.00	9.50
31	Renault B 80	8	7 828 MZ 12	72.00	9.50
32	Renault B 90	8	307 MV 12	72.00	9.50
33	Renault B 110	9	7 807 NJ 12	72.00	9.50
34	Renault B 110	9	2 632 NE 12	72.00	9.50
35	Renault 4 x 4	15	6006 NH 12	155.00	21.00
36	M 160	15	903 MV 12	155.00	21.00
37	J.N. 90	15	1 455 LR 12	155.00	21.00
38	MERCEDES	12	1 067 PA 12	155.00	21.00
39	Mini tracteur YANMAR	3	1534 LN 12	85,00	10.50
40	Mini tracteur MASSEY FERGUSON 210	5	5499 LT 12	85.00	10.50
41	Tracteur MASSEY FERGUSON 6245		2 406 NR 12	85.00	10.50
42	Mini tracteur JOHN DEERE 855	4	1 257 MT 12	85.00	10.50
43	Mini tracteur JOHN DEERE 955	6	6 603 MX 12	85.00	10.50
44	SCANIA		2 379 MQ 12		
45	Remorque chapiteau		1 547 MN 12	1 050.00	
47	Elévateur		Caterpillar	155.00	21.00
48	Elevateur		Audureau	155.00	21.00

49	Tondeuse JOHN DEERE			260.00	
50	Remorque RUMEAU – 1759 NF 12			21.00	21.00
51	Remorque IFOR WILLIAMS - 1534 NY 12			21.00	21.00
52	Tondeuse RELLMASTER (Toro)			210.00	
53	Tondeuse RANSOMES			210.00	
54	Balayeuse SMV			760.00	100,00 €
55	Tracto pelle CASE			310.00	
56	Tondeuse ETESIA			155.00	

Article 2 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, 31000 Toulouse, pendant un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 - ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aveyron
- Monsieur le Directeur Général des Services pour exécution

Certifié exécutoire le
Déposé à la Préfecture le
Affiché – Notifié le

A Onet le Château le 13 février 2009

Par délégation du Maire

Le Directeur Général des Services

Le Maire,

Bernard CORTIJO

Fabrice GENIEZ